



ICAO

**ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE
INTERNATIONALE**

**Dixième réunion du Groupe régional de sécurité de l'aviation – Région Afrique - océan
Indien (RASG-AFI/10)**

7 novembre 2024

**Point 4 : État d'avancement de la mise en œuvre des objectifs, cibles et indicateurs du
GASP, notamment les priorités définies pour la Région du RASG-AFI**

4.3. Autres initiatives de sécurité

**Création d'un mécanisme pour le partage des informations sur les programmes et les
initiatives régionales de sécurité**

(Note présentée par la CASSOA de la CAE)

RÉSUMÉ
<p>La présente note souligne l'importance du partage des informations sur les divers initiatives, programmes et activités régionaux et propose de créer un mécanisme de partage, de synthèse et de suivi de ces informations dans la Région.</p> <p>La suite à donner par la réunion figure au paragraphe 3.</p>
<p>Référence(s) : Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde</p>
<p>Objectif(s) stratégique(s) connexe(s) de l'OACI : A - Sécurité</p>

1.0 INTRODUCTION

- 1.1 L'objectif 4 du Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP) demande aux États d'intensifier la collaboration au niveau régional afin de renforcer la sécurité.
- 1.2 Il est nécessaire de partager les leçons tirées des expériences et les informations relatives aux divers programmes et initiatives de sécurité menés dans la région afin de promouvoir et d'utiliser de façon optimale les ressources comme moyen de renforcement de la sécurité.
- 1.3 Plusieurs organisations et intervenants mettent en œuvre des initiatives et des programmes visant à résoudre les problèmes de sécurité rencontrés dans la région et dans le monde. Ils organisent notamment des formations et mettent en œuvre les projets AFI liés aux programmes de sécurité des pistes, à la certification des aérodromes, à la mise en œuvre des SSP, ainsi que

le Programme d'excellence en matière de sécurité aéroportuaire (APEX) du Conseil international des aéroports (ACI), entre autres.

2.0 ANALYSE

- 2.1 C'est pourquoi il est nécessaire de partager les informations sur l'avancement, les résultats, les enseignements, les expériences et les mesures à prendre sur les divers programmes et initiatives de sécurité mis en œuvre dans la Région, afin de renforcer la sécurité et l'efficacité.
- 2.2 Les États et les organisations peuvent être encouragés et soutenus à travers la mise en place et le maintien d'un mécanisme ou d'un système approprié qui facilitera le partage en temps voulu de toutes les informations pertinentes .
- 2.3 La plateforme d'échange d'informations fournirait un aperçu global des initiatives ou des efforts semblables entrepris pour la promotion de la sécurité de l'aviation. Cela permettrait de tirer profit des avantages de la collaboration et de la coopération entre les divers intervenants.
- 2.4 En plus de la promotion de la collaboration et de la collaboration, la plateforme renforcerait aussi l'optimisation des ressources et la transparence entre les États, les organisations et les parties prenantes.
- 2.5 Cette plateforme servirait également de répertoire pour des activités spécifiques, dans lesquelles les États pourraient accéder aux informations sur les programmes et activités disponibles, aux meilleures pratiques et à l'expertise technique, le cas échéant.
- 2.6 Le Code de conduite de l'OACI pour la supervision de la collecte, du partage et de l'utilisation des informations sur la sécurité de l'aviation garantit une utilisation équitable et cohérente des informations, avec pour seul objectif d'améliorer la sécurité. Le Code guiderait et réglementerait l'utilisation de la plateforme une fois qu'elle sera mise en place.

3.0 SUITE À DONNER

La réunion est invitée à :

- 3.1 envisager l'adoption et la mise en place d'un système, d'un cadre, ou d'une plateforme commune pour le regroupement des diverses initiatives de sécurité menées par différentes organisations dans le but de les synthétiser et faciliter le suivi ;
- 3.2 réfléchir à l'élaboration d'un outil pour suivre les progrès des initiatives ou programmes de sécurité dans le but de renforcer la collaboration et la coopération entre les parties prenantes.